

Pétition aux sénateurs de la chambre de commerce française en Turquie contre la pénalisation de la négation du génocide arménien

mardi 17 janvier 2012, par [Chambre de Commerce Française en Turquie](#)

Signée par les Président, Vice-Président, Administrateurs, Contrôleurs, Directeur, Cadres et Collaborateurs de notre Chambre, la présente pétition est ouverte à tous nos membres comme aux membres, cadres, personnels ou élèves de toutes les Associations, Institutions, Établissements d'Enseignement, Sociétés concernés par les relations commerciales et culturelles franco-turques, comme à tous ceux qui se sentent simplement attachés aux relations d'amitié entre Turcs et Français : joignez vous à nous pour signer l'appel ci-après.

Nous nous engageons à communiquer le résultat de cette pétition à tous les Sénateurs, la veille du jour où ils auront à se prononcer sur la Proposition de Loi visant à pénaliser la négation du « génocide arménien ».

Appel aux élus de la nation française...

Mesdames et Messieurs les Sénateurs ,

Si elle devait être adoptée par le Sénat, la Proposition de Loi portant pénalisation du « génocide arménien » sur laquelle vous aurez à vous prononcer d'ici la fin du mois de février prochain aboutirait à faire sanctionner par une Loi un jugement unilatéral portant sur des évènements intervenus 91 années auparavant, sous l'Empire Ottoman et pendant la première guerre mondiale.

Si vous deviez décider qu'il appartient à la Loi Française d'écrire l'Histoire d'un pays ami, vous viendriez limiter la saisine et la liberté d'expression des historiens et réduire encore les perspectives de voir s'établir dans un avenir proche entre les peuples Turc et Arménien le dialogue indispensable à la normalisation et à l'harmonisation de leurs relations, comme à la guérison des blessures de leur passé commun.

Pour nous, ces évènements, qui s'inscrivent dans les pages les plus sombres de l'Humanité, relèvent bien de l'Histoire et des historiens et non pas de la Loi et de la Représentation Nationale d'un pays ami.

La TURQUIE moderne, qui, sous la conduite d'Atatürk, a adopté dès sa création le modèle républicain Français, progresse aujourd'hui dans l'adoption des normes et des valeurs démocratiques de l'Union Européenne. Venant de la France, une telle mesure serait accueillie avec incompréhension et tristesse par la population Turque toute entière, porteuse aujourd'hui et depuis si longtemps d'un profond attachement pour la France et les Français, qui se traduit notamment dans la vitalité de la Francophonie en Turquie, des échanges commerciaux entre les deux pays et de la présence économique et de l'enseignement français dans ce pays.

Les signataires de la présente pétition déclarent leur attachement au maintien et au développement de relations amicales et harmonieuses entre nos deux pays, dans tous les domaines. C'est à ce titre qu'ils lancent un appel solennel aux Élus de la Nation Française afin que l'Amitié franco-turque ne se trouve pas entachée de manière indélébile si cette proposition de loi était adoptée par le Sénat.

Pour signer :

[Appel aux élus de la nation française contre la pénalisation de la négation du génocide arménien](#)